

Xavier DARON Architecte DPLG

9 chemin des Écoliers 97424 Saint Paul FAX: 0262 43 33 32 GSM: 0692 61 89 55

xavier_daron@orange.fr

CH6

COMPTE RENDU DE REUNION DE CHANTIER N°6

DU 04/04/2014

"AMENAGEMENT D'UN EQUIPEMENT DE PROXIMITE" REHABILITATION & EXTENSION DE L'ANCIEN CASE DE RIVIERE DU MAT

	PC n°	PC 97402 11A0027				
Présen	tM./Mme.	SOCIETE	TEL	FAX	GSM	DIFF.
Х	MIIe FONTAINE	MAITRE D'OUVRAGE	0262 51 79 50	0262 52 29 41	0692 67 23 49	Х
Х	M DARON	ARCHITECTE	0262 43 33 32	0262 43 33 32	0692 61 89 55	
	M SIBERT	CT VERITAS	0262 42 41 40	0262 42 54 04	0692 09 99 18	Х
	M PERRIER	CSPS SOCOTEC	0262 94 48 40	0262 94 48 50	0692 77 62 97	Х
Χ	M. ELAMA	PAQ ALU TP	0262 46 97 28	0262 21 03 26	0692 88 63 92	X
Χ	M. SIOU	EGB SIOU	0262 58 50 93	0262 58 85 41	0692 68 92 85	X
Χ	M. SAUNIER	EGB SIOU (OPC)	0262 51 41 76	0262 51 41 76	0692 50 54 47	X
l	M. GEORGES	S2R	0262 42 48 60	0262 42 11 56	?	X
	M. MARINIER	M-METALLERIE	?	0262 72 05 85	?	X
Χ	M. ARNAL	TEP	0262 58 32 81	0262 58 32 81	0692 78 40 86	X
Х	M. MESCENE	ESPACE ALUMINIUM	0262 25 48 18	0262 27 84 73	0692 68 52 53	X
	M. SEGA	REMBAT	0262 52 15 30	0262 52 15 30	0692 86 46 02	X
	M. ATANARI	SARB	0262 92 00 95	0262 92 00 95	?	Х
	M. GRONDIN	IDEM	?	?	0692 09 09 45	X
	M. RIVIERE	RIVIERE SCHINDLER	0262 25 34 88	0262 25 61 65	0692 03 51 06	X
Х	M. OLERY	OLERY	0262 29 13 31	0262 29 13 31	0692 33 54 65	X

1 PREPARATION DU CHANTIER

1.1 DOCUMENTS A TRANSMETTRE AVANT LE DEBUT DU CHANTIER

SIOU : RAPPEL : couverture zinc : transmettre descente des charges et plans d'EXE notamment du chéneau zinc périphérique

S2R : plomberie : plans de réservation : non nécessaires d'après S2R, qui viendra mettre en œuvre ses incorpo dès que l'avancement du gros-oeuvre le permettra. A charge du gros œuvre de prévenir S2R 15 jours à l'avance)

PM : EXE IDEM : possibilité d'évolution des plans en R+1 (possibilité de suppression des faux-plafonds en plaques de plâtre, et mise en valeur par éclairage du plafond en BA banché bois : incidence sur lot elec à intégrer)

1.2 PILOTAGE

PLANNING: signé ce jour par les entreprises PAQ ALU TP, SIOU, ESPACE ALUMINIUM, TEP, & OLERY: convocation pour les autres entreprises semaine prochaine (vendredi 11/04/2014 à 9h00) pour signature!

1.4 **DIVERS**

EDF / RAPPEL

Rappel : compteur EDF alimentant local associatif dans longère : alimentation aérienne gênant les travaux : à déplacer ; merci de tenir informé la Moe du déroulement de la démarche

2 **AVANCEMENT DU CHANTIER**

Démolition & GO: en cours:

- R+1: réalisation des RSO (agrandissement & création d'ouvertures) en cours (90%)
- R+1: démolition de l'escalier intérieur & ses paliers : en cours (70%)
- R+1: démolition des escaliers sur coursive : en cours (50%)
- R+1: démolition de dalle & poutres béton armé en coursive façade est : en cours (10%)
- RDC: démolition refend en moellons : en cours (70%)
- RDC: démolition allèges maçonnées sous arcs périphériques : en cours (15%)
- RDC: démolition mur de coursive est : en cours (20%)
- RDC: démolition cloisonnement WC: en cours (25%)

Gros œuvre : attention à laisser les étais-vérins sur linteaux des RSO en place le temps du séchage du béton (certaines RSO au béton datant de la semaine dernière ne comportaient pas d'étais lors de la visite de chantier)

Gros œuvre : chape R+1 entièrement déposée : transmettre devis !

Gros œuvre : raccord entre RSO & existant : sera repris (encadrement à créer de toutes baies en RSO ep. Env. 5 cm, sur env. 40cm de large)

Gros œuvre : transmettre <u>avant mise en œuvre</u> les EXE et calculs de reprise du plancher manquant suite démolition du refend en RDC

VRD : à transmettre : devis soutènement muret en doublage du mur de clôture en mitoyen avec école (solution moellons & solution blocs US avec ferraillage idoine)

VRD – étanchéité enterrée contre mur de l'école en mitoyen : l'entreprise de VRD trace le niveau fini du remblai pour l'entreprise d'étanchéité : RAPPEL

VRD – remblai constitué de très gros blocs (0-700) : la Moe demande à l'entreprise de VRD de confirmer que cela ne risque pas d'entraîner des mouvements de sol du parking après livraison (finition stabilisé de scories) : RAPPEL

PM : local occupé sans titre en RDC par association : <u>RAPPEL à SIOU</u> : Nécessaire autorisation du maître d'ouvrage avant tout déplacement d'objets. Si déplacés sans l'accord de leur propriétaire, les remettre à leur place immédiatement.

PROCHAINE REUNION DE CHANTIER: 11/04/2014 à 8h00

NB : Faute de contestation écrite sous 8 jours à compter de la date de ce document, il sera réputé accepté sans réserves par les destinataires.